



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024

Date de la convocation 12 Janvier 2024

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10

Conseillers votants : 10

Etaient présents : Francis BOIZUMAULT, Christian PERTUS, Francine CHENU, Laurence BERNARD, Frédéric BOISSINOT, Caroline GERVIER, Alain GUESDON, Jean-Marc THUAU, Jean Pierre SEGUIN, Sonia BLIECK

Etaient absents : Sandrine MARTIN

Etai(ent) excusé(s) avec pouvoirs : Néant

A été nommée Secrétaire de séance : Laurence BERNARD

L'An deux mille vingt-quatre et le dix-huit Janvier à 20 heures 15, le conseil municipal de la commune d'ANNEPONT, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis BOIZUMAULT.

Ordre du jour :

- **Délibération sur l'approbation du recensement des zones humides**
- **Délibération sur le transfert au SDEER de la compétence « Infrastructure de recharge de véhicules électriques » IRVE**
- **Prime pour le pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents communaux**
- **Questions diverses**

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 Décembre 2023

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 20 Décembre 2023.

Après lecture, il n'y a pas eu d'observations. Ce dernier est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

D2024011801 : Délibération sur l'approbation du recensement des zones humides

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à 20 H 15, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis BOIZUMAULT, Maire.

PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, M. PERTUS Christian, Mme CHENU Francine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, M. GUESDON Alain, Mme BLIECK Sonia, M. SEGUIN

Abstention : 0

DATE DE CONVOCATION :
12/01/2024

Jean-Pierre, Mme GERVIER Caroline, Mme BERNARD Laurence

ABSENTE : Mme MARTIN Sandrine

Mme Laurence BERNARD a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans réalisation de l'inventaire des zones humides afin de répondre aux exigences réglementaires.

Pour réaliser cette mission, la commune a fait appel à un prestataire de services. Ce dernier a assuré la mise en œuvre de l'inventaire selon la méthode établie par le SAGE Charente.

Un groupe d'acteurs locaux composé d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date
1ere réunion du groupe d'acteurs	Présentation de la problématique « zones humides » et de la méthodologie Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement...)	02/02/2023
2 ^{ème} réunion : informations des exploitants agricoles et propriétaires fonciers	Présentation de l'étude (contexte/méthode/zone d'intervention)	03/03/2023
3ème réunion = Restitution auprès du groupe d'acteurs locaux	Restitution d'un dossier (état général, carte, fiches descriptives)	26/09/2023

Les prospections de terrain se sont déroulées en majorité entre le 17 et le 18 avril 2023.

Les comptes rendus ont été adressés par la mairie aux membres du groupe d'acteurs au fur et à mesure des réunions, aucune remarque n'a été faite sur ces derniers.

Tout au cours du processus d'inventaire, la commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'article de presse etc.

La carte provisoire des zones humides a été déposée en mairie pendant 3 semaines au mois de juillet 2023. Aucune consultation et remarque n'ont été constatées et formulées suite à l'affichage en mairie.

Les grands chiffres de l'inventaire :

En séance, le bureau d'études Hydroconcept, missionné pour l'étude, présente en séance aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

Dans le cadre de cette étude, la prospection de terrain a révélé la présence de **95,43 ha** de zones humides répondant aux critères de l'arrêté ministériel du 24 juin. Les zones humides couvrent **10,8 %** de la surface communale.

Ce sont 271 sondages pédologiques qui ont été réalisés pour délimiter ces zones humides.

11 plans d'eau (mares, bassins de rétention, etc...) ont été répertoriés sur la commune.

Le réseau hydrographique de la commune n'a pas été modifié mais a été complété de 23 788 mètres linéaires d'écoulement. Ceci correspond à des fossés présents pour faciliter l'évacuation des eaux ou des cours d'eau ne figurant pas dans le référentiel BdTopo de l'IGN.

Outre les zones humides, l'inventaire a aussi permis d'identifier d'autres éléments qui permettent de comprendre le fonctionnement hydrologique et la dynamique de l'eau : buses, puits, remblais, sortie drain, etc.

Plusieurs zones non humides mais présentant des sols hydromorphes (présentant des traces d'hydromorphie dans le sol à des profondeurs en deçà de 25 cm) ont été inventoriées lors de l'inventaire de terrain : 18,98 ha.

Inventaire des zones humides sur la commune de ANNEPONT - Inventaire global

**Suites à donner :**

De plus, M. le Maire rappelle que l'inventaire des zones humides est une étude technique devant être inclus dans les documents d'urbanisme.

NB: le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager seront consultables en mairie.

La cartographie des zones humides sera aussi consultable sur le site internet de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le recensement des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Délibération sur le transfert au SDEER de la compétence « Infrastructure de recharge de véhicules électriques »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la note explicative émise par le SDEER proposant une éventuelle mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans la commune.

Après discussion, les membres du conseil décident à l'unanimité de ne pas transférer la compétence communale au SDEER. Le conseil municipal veut se donner le temps de réflexion.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents communaux

L'état permet la mise en place d'une prime exceptionnelle versée aux agents communaux pour faire face à l'inflation.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe d'attribution de cette prime qui concerne les deux agents communaux d'Annepont.

Cette somme sera prise en compte dans le budget 2024.

Lors du prochain conseil municipal la délibération sera mise à l'ordre du jour en vue d'être adoptée.

Questions diverses

- Le rallye de Saintonge est prévu le 20 juillet 2024 : il passera sur une toute petite partie de la commune : tous pour.
- Une partie des conseillers municipaux va effectuer une visite de la Rutelière afin de répertorier les tronçons nécessitant un entretien. La synthèse sera envoyée ensuite au SYMBA.
- La haie à la Gravette située le long de l'A10 est à exploiter.
- Concernant le terrain appartenant à la famille SUAUD, la commune s'inquiète du devenir de la parcelle : les friches se développent rapidement, un défrichement va s'imposer.
- La commune a reçu les 2 devis concernant les travaux d'éclairage envisagés à la salle polyvalente et au niveau du terrain de boules. Reste à charge pour la commune : 2 237,47€ pour le terrain de boules et 10 708,97€ pour l'accès à la salle polyvalente. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis concernant ces travaux.
- Depuis le 1^{er} Janvier 2024 le compostage des déchets alimentaires est obligatoire. Les habitants désirant des composteurs sont invités à se rendre à la mairie afin de les retirer gratuitement.
- Une haie sera plantée à l'entrée du lotissement « Les Gachignards » au niveau des bornes à ordures.
- La cérémonie des vœux du maire est programmée le 21 Janvier 2024 à 16h00.

La séance est levée à 23h45

**Le Maire,
Monsieur Francis BOIZUMAULT**



**La secrétaire de séance,
Madame Laurence BERNARD**



MAIRIE D'ANNEPONT
2 Ter Domaine du Moulin
1735 ANNEPONT

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

- Délibération n°D2024022201 – Convention relative à l'aide financière du Département pour l'effacement des réseaux Télécom.
Approuvée
- Délibération n°D2024022202 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion.
Approuvée
- Délibération n°D2024022203 – Aménagement du parking de la salle polyvalente – Demande de subvention au Département.
Approuvée
- Délibération n°D2024022204 – Aménagement d'un parcours de santé – Demande de subvention au Département.
Approuvée
- Délibération n°D2024022205 – Acquisition de jeux pourtour salle polyvalente – Demande de subvention au Département.
Approuvée

Fait à ANNEPONT, le 27 février 2024

Le Maire,



